

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 1^{er} mars 2021

ACCÈS AUX SOINS EN SAVOIE

Signature d'un contrat permettant à la communauté professionnelle territoriale de santé « Cœur de Savoie » de financer ses actions

Le 1^{er} mars 2021, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'Assurance Maladie de Savoie ont contractualisé avec la CPTS Cœur de Savoie.

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé de leur territoire et de répondre aux attentes des professionnels de santé notamment en décloisonnant médecine de ville et médecine hospitalière.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les CPTS ont démontré leur capacité à se mobiliser, s'organiser et coopérer, permettant ainsi la mise en place de centres de consultations, de dépistage ou encore de centres de vaccination, répondant ainsi aux besoins des habitants des territoires.

Depuis l'été 2019, un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) leur permet de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

Le contrat signé le 1^{er} mars 2021 entre la CPTS Cœur de Savoie, l'Agence régionale de santé (ARS) et l'Assurance Maladie de Savoie, lance un projet qui se décline autour de quatre objectifs généraux : l'amélioration de l'accès aux soins et l'organisation des soins non programmés, l'organisation des parcours de soins favorisant le lien ville-hôpital, la prévention en santé mentale, la prévention de l'obésité pédiatrique.

L'ARS a accompagné les professionnels dans l'élaboration du projet. La CPTS pourra prétendre à un financement annuel de **287 000 €** sous réserve de l'atteinte des objectifs prévus dans le contrat. Une avance de 60 000 € sera versée à la signature par l'Assurance Maladie de Savoie.

Le territoire et les acteurs de la CPTS Cœur de Savoie

Le territoire d'action de la CPTS Cœur de Savoie couvre **50 communes** ; il a la particularité de couvrir deux communautés de communes : Porte de Maurienne et Cœur de Savoie, soit **40 513 habitants**.

73 professionnels de santé sont membres de la CPTS à ce jour dont 9 pharmaciens, 21 médecins généralistes, 18 infirmières, 11 orthophonistes, 6 masseurs-kinésithérapeutes, 3 psychologues et 2 psychomotriciennes, 1 ergothérapeute, 1 diététicienne et 1 ostéopathe.

La présidence est assurée par le Dr Gérard Esturillo, médecin généraliste.

Faciliter l'accès aux soins

L'une des missions prévues dans le contrat ACI de la CPTS Cœur de Savoie est d'améliorer l'accès aux soins et notamment d'organiser les soins non programmés. Un planning de plages de rendez-vous non programmés sera créé, réparties entre les différents cabinets et médecins, afin de faire face aux besoins de soins inopinés des patients du territoire. Le déploiement de la télémédecine va notamment concourir à l'atteinte de cet objectif.

Les patients sans médecin traitant seront recensés et répartis entre les médecins généralistes de la CPTS en fonction

Contact presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Assurance Maladie Savoie
Service communication : 04 80 14 93 20
communication.cpam73@assurance-maladie.fr

de leur zone géographique.

L'accès aux soins d'autres professions de santé sera également amélioré (orthophonistes, infirmiers, pharmaciens).

Construire des parcours pour favoriser le lien ville-hôpital

L'organisation des parcours entre la ville et l'hôpital se fera en 4 axes :

- la transmission ville-hôpital,
- l'anticipation des sorties d'hospitalisation,
- l'amélioration de la prise en charge en ville,
- le maintien à domicile des personnes âgées.

Développer des actions territoriales de prévention en santé mentale

La CPTS Cœur de Savoie a choisi d'aborder la prévention en santé mentale sous 2 angles : le premier, la prévention des troubles liés à l'**usage grandissant des écrans chez les enfants**, et le second, la prévention et la prise en charge des **troubles psychiatriques sévères dans le premier recours**.

Organiser la prévention de l'obésité pédiatrique

L'obésité est une préoccupation majeure pour les professionnels de santé de la CPTS, bien que la prévalence soit légèrement en-dessous de la moyenne nationale. La prévention s'organise grâce à la présence d'acteurs locaux tels que les infirmières Asalée, le centre socioculturel La Partageraie, et la maison des réseaux de santé.

La CPTS a pour projets de :

- proposer des ateliers de prévention ;
- former les professionnels de santé et réaliser des campagnes de communication au sein des cabinets médicaux et structures accueillant des enfants,
- prendre en charge les enfants en situation d'obésité repérés par les professionnels.

La CPTS Cœur de Savoie en chiffres

Territoire :

12 communes de la communauté de communes de Porte de Maurienne

38 communes de la communauté de communes Cœur de Savoie

3 parc naturels régionaux : Les Bauges / La Chartreuse / Belledonne

Population couverte : 40 513 habitants

Adhérents : 73 professionnels de santé adhérents

Les missions inscrites dans le contrat ACI :

Missions socles :

- Amélioration de l'accès aux soins
- Organisation des parcours pluri-professionnels autour du patient
- Développement des actions territoriales de prévention

Les aides versées à la CPTS

Versement par l'Assurance Maladie à la signature de **60 000 €**

Versement par l'ARS pour l'écriture du projet de **10 000 €**

Rémunération maximale pour les missions obligatoires sur 5 ans : **810 000 €**



Signature
de la CPTS Cœur de Savoie
Le 1^{er} mars 2021

Contact presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr